

FSC® Évaluation nationale de risque pour le CANADA – ÉBAUCHE 2

Sommaire

Indicateur	Description	Indication du risque – ébauche 1	Indication du risque – ébauche 2	Modifications majeures
Catégorie 1 du bois contrôlé : bois récolté illégalement				
1.1	Tenure et droits de gestion	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.2	Licences d'exploitation	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.3	Planification de l'aménagement et de la récolte	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.4	Permis de récolte	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.5	Paiement des redevances et des droits de récolte	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.6	Taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes de vente	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.7	Impôt sur le revenu et les bénéfices	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.8	Règlementation entourant la récolte de bois	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.9	Espèces et sites protégés	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.10	Exigences environnementales	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.11	Santé et sécurité	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.12	Emploi légal	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.13	Droits coutumiers	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Mise à jour du contenu
1.14	Consentement libre, préalable et éclairé	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.15	Droits des peuples autochtones	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Mise à jour du contenu
1.16	Classement des essences, quantités, qualités	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.17	Commerce et transport	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.18	Commerce outre-mer et fixation des prix de transfert	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.19	Règlementation douanière	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.20	CITES	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
1.21	Législation nécessitant des procédures de prudence et de diligence raisonnable	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
Catégorie 2 du bois contrôlé : bois récolté en violation des droits humains ou ancestraux				
2.1	Le secteur forestier n'est pas associé à des conflits violents armés, y compris ceux qui menacent la sécurité nationale ou régionale ou sont associés à un contrôle militaire.	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
2.2	Les droits du travail sont respectés, y compris les droits tels qu'indiqués dans les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune
2.3	Les droits ancestraux et des peuples autochtones sont respectés.	Risque déterminé pour le Canada sauf là où les territoires ancestraux revendiqués	Risque faible pour le Canada	Changement significatif dans la méthodologie

		<p>répondent aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terres visées par un titre ancestral ; OU • La communauté autochtone détient une licence territoriale d'aménagement forestier qui se trouve exclusivement au sein de son territoire ; OU • Un traité moderne est en vigueur. 		<p>d'évaluation</p> <p>Mise à jour des sources d'information</p> <p>Voir la lettre au Conseil d'administration dans la documentation complémentaire</p>
--	--	--	--	---

Catégorie 3 du bois contrôlé : bois en provenance de forêts dans lesquelles des hautes valeurs de conservation sont menacées par des activités d'aménagement forestier

3.1	HVC 1 : Diversité des espèces.	Risque déterminé pour toutes les provinces et territoires au Canada	<p>Risque déterminé pour les écorégions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Forêts du Sud des Grands Lacs • Forêts des basses-terres de l'Est des Grands Lacs • Forêts côtières du Pacifique central • Forêts de l'Est du Canada • Forêts de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie • Forêts des basses-terres de Puget • Taïga du Bouclier canadien oriental • Forêts du Bouclier canadien central • Forêts transitionnelles de l'Est • Forêts du Bouclier canadien occidental • Forêts canadiennes médiocontinentales • Taïga du Sud de la Baie d'Hudson • Taïga du Bouclier canadien septentrional • Forêts-parcs à trembles canadiennes • Forêts des contreforts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique • Forêts des Muskwa et du lac des Esclaves • Taïga des Territoires du Nord-Ouest • Complexe du plateau et du bassin du Fraser • Forêts alpines transitionnelles du Nord • Forêts montagneuses du centre de la Colombie-Britannique • Forêts côtières continentales de la Colombie-Britannique • Forêts du Nord de la Cordillère • Forêts des montagnes de l'Alberta 	<p>Changement significatif dans la méthodologie d'évaluation</p>
-----	--------------------------------	---	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> Forêts du Centre-Nord des Rocheuses Forêts sèches de l'Okanagan 	
3.2	HVC 2 : Écosystèmes et mosaïques à l'échelle du paysage.	<p>Risque déterminé pour les écorégions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêts transitionnelles de l'Est Forêts côtières du Pacifique central Îles de la Reine Charlotte Forêts-parcs à trembles canadiennes Forêts de l'Ouest des Grands Lacs Complexe du plateau et du bassin du Fraser Forêts des montagnes de l'Alberta Forêts des contreforts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique Forêts côtières continentales de la Colombie-Britannique Forêts montagneuses du centre de la Colombie-Britannique Forêts du Centre-Nord des Rocheuses Forêts du Bouclier canadien central Forêts de l'Est du Canada Forêts canadiennes médiocontinentales Forêts du Bouclier canadien occidental 	<p>Risque déterminé pour les PFI identifiés dans les écorégions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêts des contreforts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique Forêts côtières continentales de la Colombie-Britannique Forêts-parcs à trembles canadiennes Forêts sous-le-vent de la chaîne des Cascades Forêts montagneuses du centre de la Colombie-Britannique Forêts transitionnelles de l'Est Forêts canadiennes médiocontinentales Forêts du Centre-Nord des Rocheuses Forêts alpines transitionnelles du Nord Îles de la Reine Charlotte 	Changement significatif dans la méthodologie d'évaluation
3.3	HVC 3 : Écosystèmes et habitats : Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en danger.	<p>Risque déterminé pour les écorégions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Forêts de la Nouvelle-Angleterre et de l'Acadie Forêts des basses-terres du Golfe du Saint-Laurent Forêts des basses-terres de Puget Forêts côtières du Pacifique central Forêts des contreforts de l'Alberta et de la Colombie-Britannique 	<p>Risque faible pour le Canada</p> <p>Voir HVC 1 pour les écorégions à risque déterminé.</p>	Changement significatif dans la méthodologie d'évaluation
3.4	HVC 4 : Services écosystémiques critiques : Services écosystémiques de base se trouvant en situation critique, incluant la protection des bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes vulnérables.	<p>Risque déterminé pour les provinces et territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Saskatchewan Alberta Yukon Territoires du Nord-Ouest 	<p>Risque déterminé pour les provinces et territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Saskatchewan Alberta Yukon Territoires du Nord-Ouest 	Mise à jour des sources d'information
3.5	HVC 5 : Besoins des communautés : Sites et ressources essentiels à la satisfaction des besoins fondamentaux (notamment pour la subsistance, la santé, la nutrition, l'eau, etc.) des communautés locales ou des peuples	<p>Risque déterminé pour les provinces suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Saskatchewan Alberta <p>ET</p>	<p>Risque déterminé pour la province suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> Saskatchewan 	<p>Changement partiel dans la méthodologie d'évaluation</p> <p>Mise à jour des sources</p>

	autochtones.	Risque déterminé pour tout territoire ancestral autochtone revendiqué, à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> • Terres visées par un titre ancestral ; OU • La communauté autochtone détient une licence territoriale d'aménagement forestier qui se trouve exclusivement au sein de son territoire ; OU • Un traité moderne est en vigueur. 		d'information
3.6	HVC 6 : Valeurs culturelles : Sites, ressources, habitats et paysages importants d'un point de vue culturel, archéologique ou historique à l'échelle mondiale ou nationale, et/ou critiques sur le plan culturel, écologique, économique, religieux ou sacré dans les traditions des communautés locales ou des peuples autochtones.	Risque déterminé pour tout territoire ancestral autochtone revendiqué, à l'exception de : <ul style="list-style-type: none"> • Terres visées par un titre ancestral ; OU • La communauté autochtone détient une licence territoriale d'aménagement forestier qui se trouve exclusivement au sein de son territoire ; OU • Un traité moderne est en vigueur. 	Risque faible pour le Canada	Changement partiel dans la méthodologie d'évaluation Mise à jour des sources d'information
Catégorie 4 du bois contrôlé : bois en provenance de forêts en conversion en plantations ou en territoire non forestier				
4.1	La conversion de forêts naturelles en plantations ou en territoire à vocation non forestière est de moins de 0,02 % ou 5 000 hectares net en moyenne par année sur les derniers 5 ans.	Risque déterminé pour les écozones suivantes au Canada : <ul style="list-style-type: none"> • plaines boréales • plaines à forêts mixtes 	Risque déterminé pour les terres privées dans les écozones suivantes au Canada : <ul style="list-style-type: none"> • plaines boréales • plaines à forêts mixtes • prairies subhumides 	Changement partiel dans la méthodologie d'évaluation Mise à jour des sources d'information
Catégorie 5 du bois contrôlé : bois de forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés				
5.1	Pas d'utilisation commerciale d'arbres génétiquement modifiés.	Risque faible pour le Canada	Risque faible pour le Canada	Aucune